

Pratiques et usages - Analyse de la fonctionnalité des espaces publics Pratiqués par les piétons

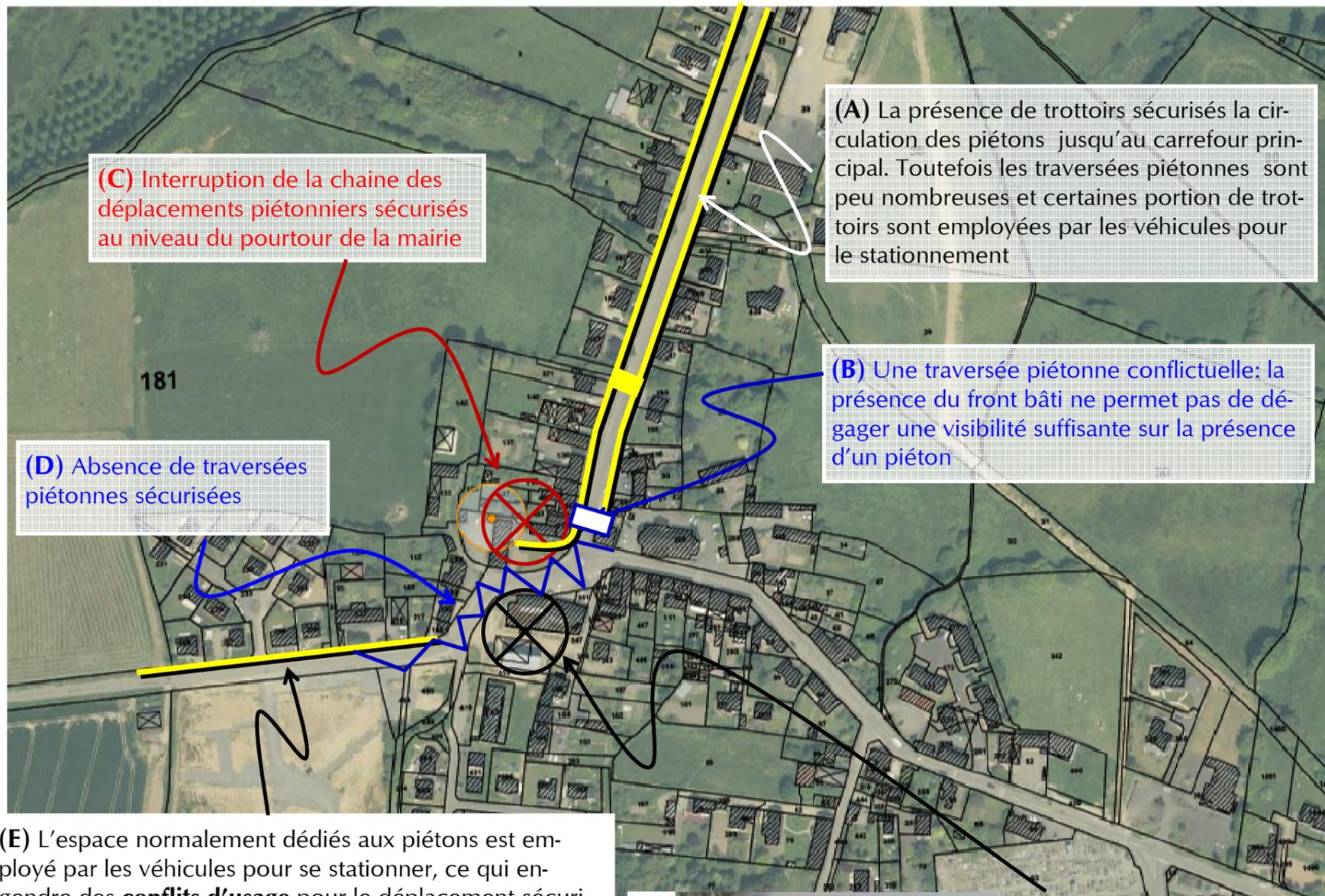
« Des priorités d'usages à affirmer pour faciliter la fonctionnalité des lieux »

Constats sur les usages piétonniers:

Les conflits d'usages identifiés dans la pratique des lieux circulés par les piétons

« une image routière principalement dédiée à la circulation automobile et une interruption dans la chaîne des déplacements »

Constats d'usages identifiés en appui sur les échanges lors de l'atelier participatif



La chaîne des déplacements piétonniers est morcelée ou incomplète notamment au niveau de l'espace public central que constituent la mairie et le pourtour du Relais des cultures. Les piétons emploient des espaces insuffisamment larges ou non matérialisés, ils circulent alors sur la chaussée. → Répercussions sur l'usage de la voiture pour sécuriser les déplacements.



Constat d'USAGE :
« La présence des chaînes constitue un frein à la pratique des usages piétonniers »



Constat d'USAGE :
« La circulation des piétons s'effectue principalement en façade principal du Relais des Cultures l'espace public de la façade arrière est peu employé par les piétons »

(E) L'espace normalement dédiés aux piétons est employé par les véhicules pour se stationner, ce qui engendre des **conflits d'usage** pour le déplacement sécurisé des piétons et une absence de visibilité en sortie pour les véhicules qui sorte de la résidence.

Constat d'USAGE :
« Des cheminements réservés aux piétons seraient à mettre en place de part et d'autre de la rue »



(F) Le pourtour du Relais des Cultures, un espace public dont le statut mérite d'être affirmé pour clarifier les usages: espace piétonnier? espace de stationnement?

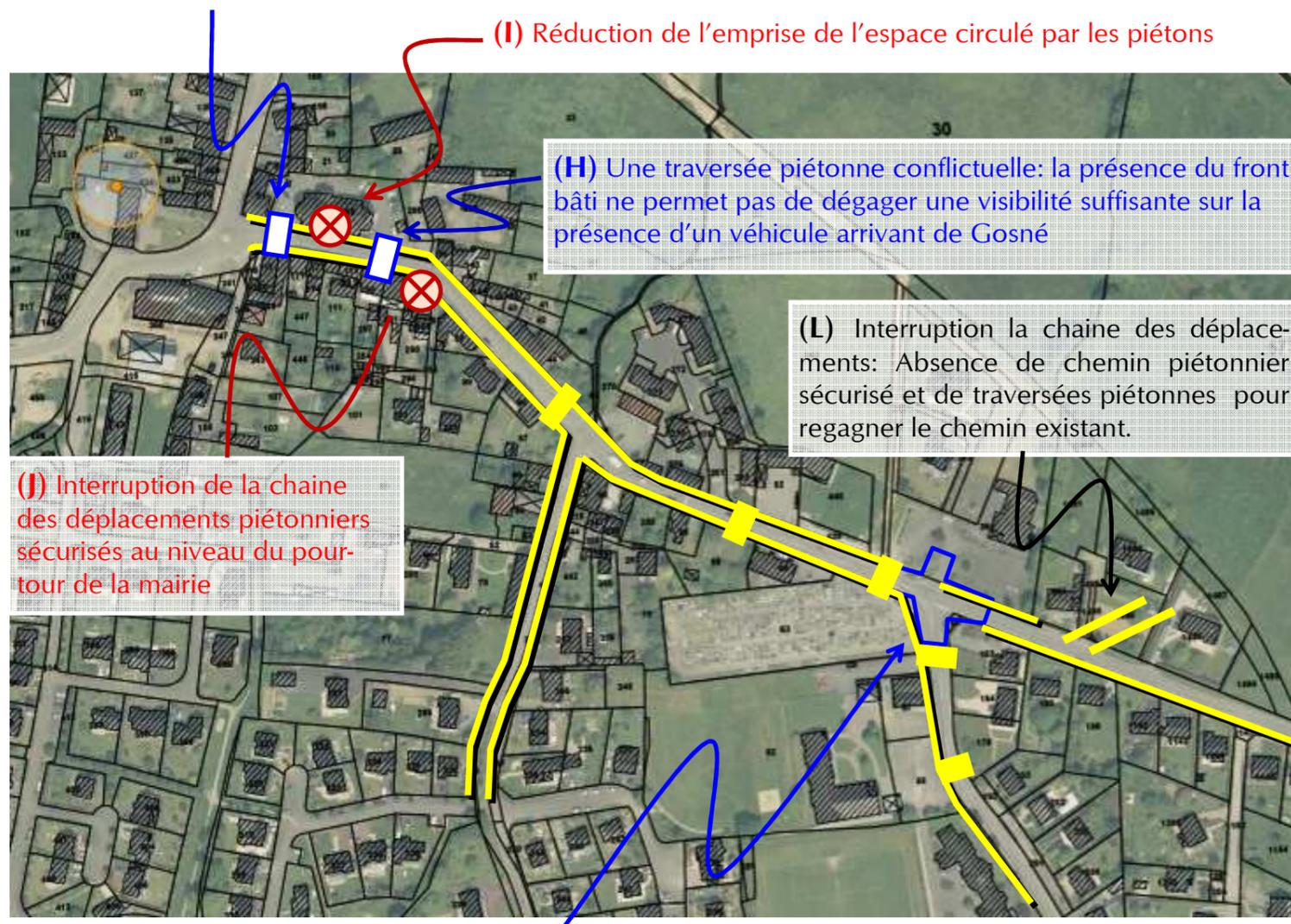
Constats sur les usages piétonniers:

Les conflits d'usages identifiés dans la pratique des lieux circulés par les piétons

« une image routière principalement dédiée à la circulation automobile et une interruption dans la chaîne des déplacements »

(G) Une traversée piétonne conflictuelle: la présence du front bâti ne permet pas de dégager une visibilité suffisante sur la présence d'un véhicule arrivant de Saint-Aubin -d'Aubigné

Le positionnement des **traversées piétonnes** ne permettent pas d'assurer une bonne visibilité des automobilistes et peut engendrer des conflits d'usages.



Des **cheminements piétonniers parfois étroits et très fragmentés**. Les liaisons piétonnes ne sont pas accessibles aux PMR (largeur inférieure, ressauts ou discontinuité).



Des **cheminements piétonniers qui méritent d'être prolongés** pour sécuriser les déplacements vers le cœur de bourg et les pôles de vie principaux.

(K) Les traversées piétonnes au niveau du carrefour sont insuffisantes pour sécuriser les déplacements et assurer des liaisons évidentes entre les pôles scolaires/ la cantine/ le pôle loisir et sports.



ENJEUX/ PISTES DE RÉFLEXIONS:



L'inscription du réseau viaire et la hiérarchie des voies
« Synthèses sur les enjeux – stratégies d'approche dans l'évolution du schéma de voirie et la mise en place de mesures sécuritaires »

-  Proposer un dévoiement pour rompre la linéarité de la voie ? Réduire la vitesse et faciliter les échanges transversaux des piétons ?
-  La traversée du pont de l'Illet, un élément naturel de ralentissement à mettre en valeur ?
-  Identifier le passage du pont: marqueur naturel de l'entrée d'agglomération ?
-  S'appuyer sur le paysage ou le recomposer pour séquencer l'approche et refermer visuellement l'espace (verticalité, effet de paroi, porte végétale...)
-  Proposer des aménagements spécifiques pour signifier l'entrée dans l'agglomération (bordures, mobilier urbain, revêtement spécifique ...) en appui sur des mesures sécuritaires pour assurer le cheminement et la traversée sécurisée des piétons. Notion de « porte urbaine » à développer.
-  Aménager les intersection pour compléter et faciliter les traversées piétonnes sécurisées
-  La rue du Darot, un statut spécifique : anticiper l'évolution de la frange Sud et affirmer le principe d'une voie de bouclage complémentaire du réseau primaire? Faire évoluer le gabarit de la voie pour conforter le double sens? Une mise en sens unique pour partie?
-  La voie nouvelle, une fonction mixte ?
-  Un ouvrage / une signalétique à mettre en place pour assurer la régulation des flux?
-  Compléter le réseau des liaisons douces (piétons / cycles?)
-  Une mise en valeur de la trame verte et bleue

La morphologie urbaine

« Comprendre l'évolution communale »

Constats sur l'évolution urbaine « ... du noyau originel concentrique au village rue »

Aux origines, une trame viaire convergente vers :

A son origine, le bourg était de taille modeste, il s'est formé à l'intersection des voies principales de l'époque napoléonienne et présentait un développement concentrique autour de l'église et de son cimetière.

Aujourd'hui, ces voies de desserte possèdent encore un statut de voie principales: RD 26 et RD92.



← **Un noyau originel peu dense** composé de église, du bâti ancien positionné à l'intersection du carrefour principal. Le bâti s'organisait majoritairement en front de rue (façade ou pignon) et formalisant ainsi l'espace public.

Une urbanisation qui a renforcée « l'étirement du bourg originel » vers le Nord puis un développement sur la frange Sud, en appui sur les voies secondaires de l'époque napoléonienne.

Phase 1:

- Un développement **linéaire** le long des voies de circulation principales (vers le nord en direction de Gahard)

Phase 2:

- le développement des **quartiers résidentiels** est venu s'inscrire sur la frange Sud pour densifier les franges arrières pour redonner une épaisseur au tissu du centre traditionnel

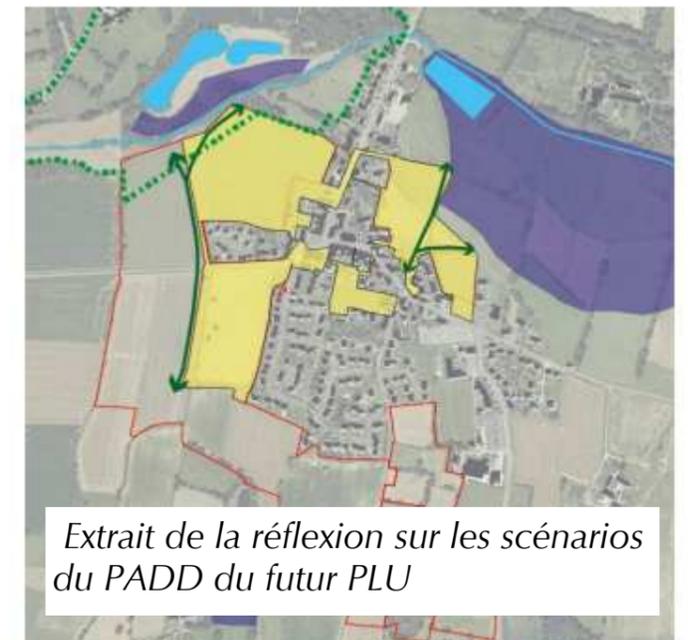
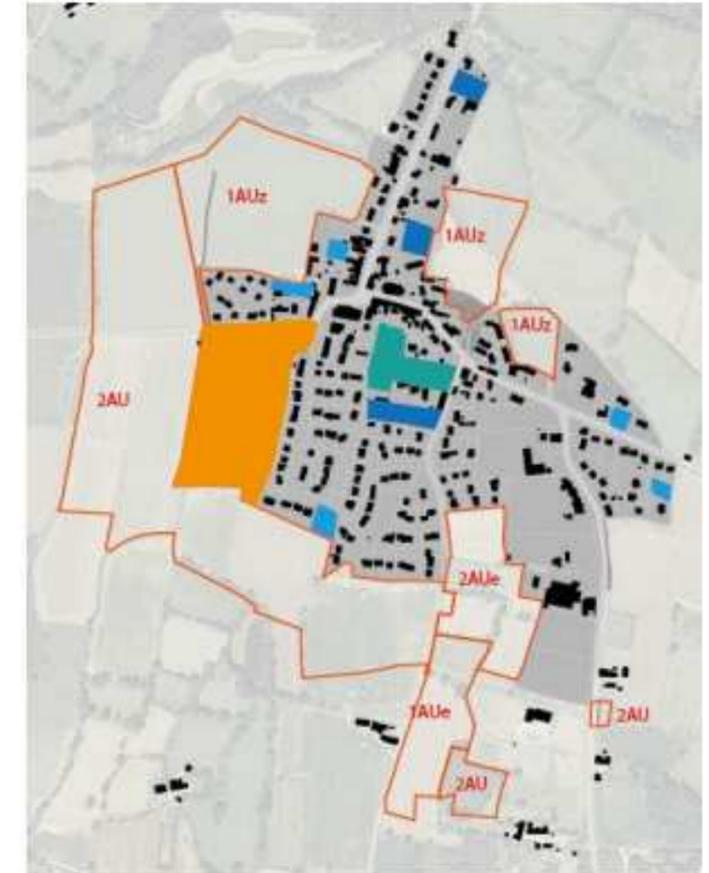
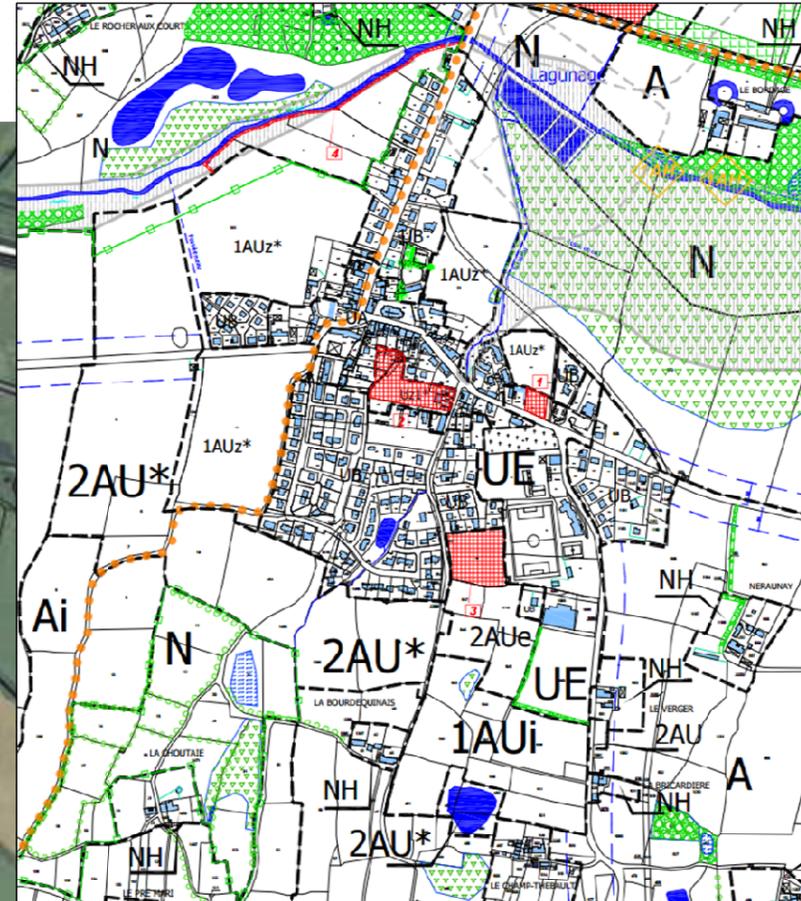


← **Une trame viaire convergente** vers le cœur de bourg

Constats sur le document d'urbanisme en cours de révision

« Vers un développement concentrique, une volonté confirmée au futur PLU ? »

Route de Gahard RD 92

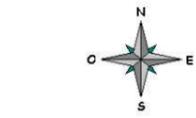


Extrait de la réflexion sur les scénarios du PADD du futur PLU

- Enveloppe urbaine ●
- Division parcellaire ●
- Dent creuse ●
- Cœur d'îlot ●
- Projet en cours ●
- Zone 1AU ou 2AU du PLU ●

Entrée sud VC de la Bourdequinaie

Route de Liffré RD 92



Report du périmètre de la ZAC du Bocage de l'Illet

Route de St Aubin d'Aubigné RD 26

